

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 32019.

Bruxelles, le 6 Avril 1907.190

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 10 AVR 1907

Sous le N° 5073/1

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

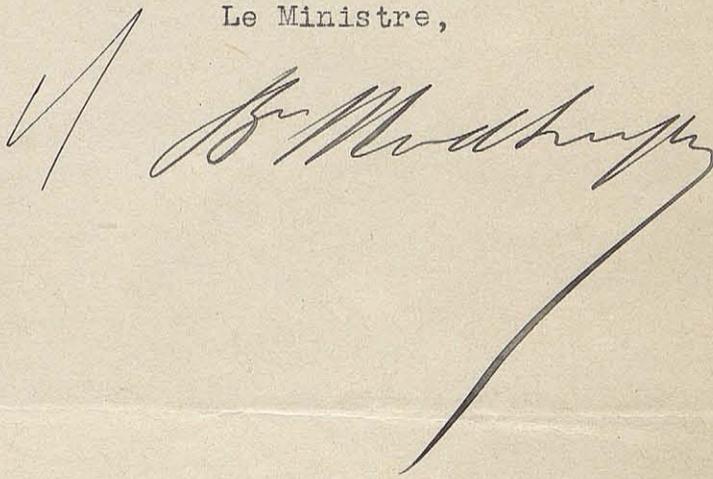
SOMMAIRE.

Messieurs,

A une récente exposition qui eût lieu au Cercle artistique de Bruxelles, mon Département a fait l'acquisition de quatre portraits aux crayons de couleur par MR Lucien WOLLES. Je mets ces portraits à la disposition de votre collègue, s'il est d'avis de les admettre dans les collections du musée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture
de l'Etat à BRUXELLES.

Peinture et de Sculpture

BELGIQUE

SECRETARIAT.

N°

5090 / 2

ANNEXE

OBJET :

admission

Wolles

Rédacteur

[Signature]

Copie expédiée le

11-4-07

Bruxelles, le

10 - 4 - 1907.

Monsieur le Ministre

Vous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège a émis un vote favorable à l'admission, pour les collections du Musée des quatre portraits aux Goyons ~~de~~ de couleurs par M^r Vucien Wolles, acquis par votre Département à une récente exposition du Cercle Artistique, et que vous avez bien voulu soumettre à notre examen par votre Dépeche du 6 de n° 37019

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

le Secrétaire. le Président

Exercice 190

Loi du

Article

Allocation.

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 12 AVR 1907

Sous le N° 5093 | 3

Nom

Wolles

Prénoms

Lucien

Lieu de naissance

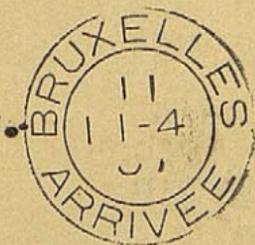
Schaerbeek (les Bruxelles)

Date de naissance

31 mars 1862

Réponse au n°

5093 du 10-4-07



Monsieur le Secrétaire des Musées Royaux

de Peinture et de Sculpture

Rue du Musée, 1

BRUXELLES

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 32019.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

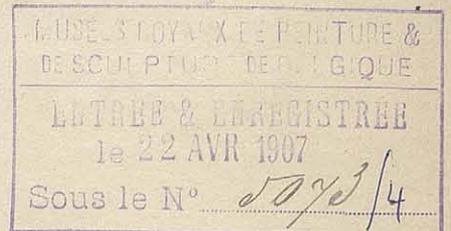
ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 19 avril 1907



Messieurs,



Comme suite à votre lettre du 10 de ce mois,
n° 5073, je vous prie de prendre les mesures
nécessaires pour assurer le placement du cadre
contenant quatre dessins de M. WOLLES dans les gale-
ries des Musées.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS



1908

Mon cher Tierens

Le cadre contenant quatre portraits
despiciés par Wolles devrait lui être
prêté en vue de la reproduction de
ces despiciés dans "Notre Pays". Cela
avait été convenu lors de l'acqui-
sition par le Gouvernement. Je pense
qu'il est oisieux de faire à ce
propos un échange de communica-
tions officielles entre la Direction des
Beaux-Arts et la Commission des
Musées? Wolles, d'accord avec
vous et sans sa responsabilité

personnelle, pourrait enlever son
cadre pendant quelques jours, le
confier à Benoît qui ferait cliquer
les portraits, puis les oeuves vous
seraient restituées et remises sur
le chevalet où elles figurent en
le moment.

J'écris à Wolke dans ce sens.

Bien à vous

Paul Gambotte

LIBRAIRIE NATIONALE
D'ART ET D'HISTOIRE
G. VAN OEST & C^{ie}
ÉDITEURS * * BRUXELLES
16 — PLACE DU MUSÉE — 16

Bruxelles, le 25 Octobre 19 10.

5073/6-

Notre Pays

Monsieur le Secrétaire,

La commission directrice des musées royaux a acquis, il y a quelque temps, 4 portraits des hommes de lettres belges, peints par Lucien Wollès. Il avait été entendu à ce moment entre M. Wollès et la Commission directrice, que ces oeuvres seraient mises à la disposition du Comité de la publication NOTRE PAYS, pour être reproduites dans cet ouvrage.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous confier ces oeuvres, pour 2 ou 3 semaines, afin d'en effectuer la reproduction. Ce travail serait exécuté par la Maison Malvaux, à Bruxelles, qui se chargerait d'enlever les oeuvres au Musée, et de les raccrocher.

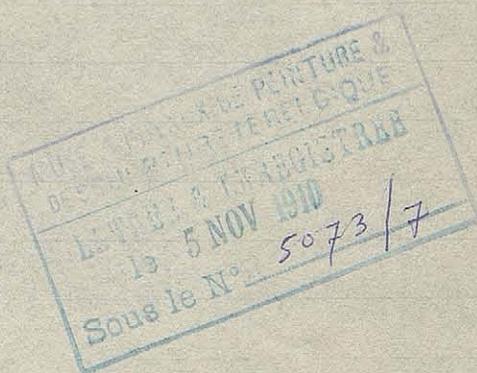
Voudriez-vous avoir l'obligeance de nous dire, quand la Maison Malvaux pourrait disposer de ces oeuvres.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, avec nos remerciements anticipés, l'expression de nos sentiments de haute considération.

Franken

Monsieur le Secrétaire de la Commission directrice des Musées
royaux de Peinture et de Sculpture.

Bruxelles, le 4 Novembre 1910.



NOTRE PAYS .

Monsieur, le Secrétaire,

Comme suite à l'autorisation qui nous a été accordée par la lettre du Ministre des Sciences et des arts, du 14 Juillet 1908, No. 32019, nous prions la Maison Malvaux E/V, de faire prendre au Musée, si possible demain Samedi, entre dix heures et midi, ou de deux à quatre heures, le cadre renfermant les quatre portraits d'Hommes de Lettres belges (Verhaeren-Picard-Lemonnier-Gilkin) ^{peints} faits par Wollès.

La Maison Malvaux reproduira ces quatre portraits pour la Publication Notre-Pays, en faveur de laquelle l'autorisation ministérielle a été accordée, et restituera les oeuvres au Musée, dès que le travail sera terminé, c'est-à-dire dans trois semaines environ.

Il est bien entendu que ^{c'est} ces sous la responsabilité du Comité de Notre-Pays, représenté par MM. A. Braun et M. Benoidt, que ces oeuvres sortent du Musée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire l'expression de nos sentiments de haute considération.

Monsieur le Secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture à Bruxelles.

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE

G. VAN OEST & C^{ie}

BRUXELLES — 16, PLACE DU MUSÉE, 16 — BRUXELLES

Bruxelles, le

8/11/1910.

M. Receu des Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture à Bruxelles

Conformément à votre demande souscription du _____,
nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint :

Un Tableau renfermant les portraits de
M. M. Camille Remonnieux, Emile Verhaeren,
Ivan Gilkaïn, Ed. Picard par L. Wollès
pour être reproduits dans l'ouvrage
"Notre Tarp"

Profoundly

Nous recommandons nos publications à votre continuelle bienveillance et nous vous prions d'agréer, M. ^{Receveur}
l'expression de nos sentiments distingués.

G. VAN OEST & C^{ie}

CONDITIONS DE LA MAISON : Les factures sont payables à Bruxelles. Il n'est pas dérogé à cette clause en faisant traite sur l'acheteur ou en acceptant des remises. — Nos livres doivent se vendre aux prix marqués, sans aucune remise au public.